

Courrier Fédéral

N° 366

du 12.10.13 au 18.10.13

Fédération
des Travailleurs
de la Métallurgie CGT

ISSN 0152-3082

Encart

Journal «Territoires»



■ EDITORIAL

Rémunération du travail/coût du capital, ...

page 3

■ INTERNATIONAL

Athènes,
Solidarité avec les travailleurs Grecs et leurs syndicats

page 2

■ POLITIQUE REVENDICATIVE

Mécanic Vallée,
Donnons vie aux projets industriels portés par la CGT

pages 4 et 5

■ LUTTES ET SUCCES

STX, les chantiers sous tension avant les élections
PSA, les salariés refusent l'accord compétitivité

pages 6 et 7

■ PLUS LOIN QUE NOS DROITS

Le droit d'alerte

page 7

■ PUBLICITE

page 8

Courrier Fédéral

Fédération des Travailleurs
de la Métallurgie CGT
263 rue de Paris - case 433
93514 Montreuil cédex

Tél. 01.55.82.86.19
Fax : 01.55.82.86.53

<http://www.ftm-cgt.fr>
courriel : communication @ftm-cgt.fr

Directeur de publication : Ph. Martinez
Rédactrice en chef : L. Buchheit
Rédactrice : M. Vergnol
Maquette : S. Bouzidi

Hebdomadaire,
Prix : 0,63 euro
Abonnement annuel :
29,61 euros

Commission paritaire
0418 S 06 474
Imprimé par nos soins

ATHENES SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS GRECS ET LEURS SYNDICATS



Une délégation de la Fédération CGT de la métallurgie s'est rendue à Athènes pour participer à la conférence d'IndustriAll Europ Trade Union en solidarité avec les travailleurs et leurs syndicats. > Laure Buchheit, membre du Bureau Fédéral

Les 30 septembre et 1^{er} octobre derniers se sont déroulées deux grandes occasions de souligner toujours davantage nos solidarités et notre soutien aux travailleurs grecs soumis, nous le savons, à la Troïka et ses effets générateurs d'austérité. Le premier jour fût consacré à la conférence conjointe d'IndustriAll sur la situation économique générale grecque, avec un focus sur le chantier naval de Skaramanga, ainsi que les décisions qui devaient en découler nous concernant. Le lendemain fût l'occasion de prouver concrètement notre soutien à Yannis STEPHANOPOULOS et nos 12 camarades du chantier naval devant le tribunal d'Athènes.

Une délégation de 6 membres de la FTM dont Philippe Martinez, accompagnée de 170 représentants de 11 autres délégations européennes, ont pu échanger informations et constats sur les différents avatars que revêt en Europe l'austérité. Plus tôt en matinée, une délégation grecque avait été reçue au ministère de l'Emploi, de la Sécurité Sociale et du Bien-être. Une conférence de presse a été donnée, un film a été projeté, une analyse économétrique a été présentée, des témoignages, des questions et des interventions sont venus enrichir le débat. Devant la pertinence de la démonstration faite que les politiques d'austérité ne fonctionnent pas, tous sont tombés d'accord pour les dénoncer fermement.

De plus, il ressort de cette conférence une volonté toujours plus forte de construire une cohésion syndicale au niveau des industries européennes, qui haussera le ton pour défendre les droits et acquis des travailleurs, mais qui continuera également de faire des propositions réalistes en termes de hausse des salaires et de défense de l'emploi (notamment par le biais des conventions collectives). Il s'agit pour nous tous de défendre chaque citoyen

devant la dégradation de ses conditions de vie et de travail, mais au-delà aussi, de défendre un modèle d'Europe sociale ambitieux, dans un contexte politique compliqué. En effet, l'extrême-droite monte en puissance et même si le parti «Aube Dorée» est maintenant déclaré comme organisation criminelle, nous devons, nous, occuper le terrain, pour ne pas laisser la place à un fascisme décomplexé.

Les participants à la conférence ont unanimement exprimé la nécessité de ne pas baisser la tête devant la crise systémique que nous sert à tous la Troïka, et insistent sur l'importance de remettre en cause fondamentalement le principe de compétitivité qui nous est si néfaste.

En fin de journée, une déclaration a été validée par l'ensemble des participants, visant à dénoncer les politiques actuelles européennes, à proposer des mesures sous forme de plan de relance économique, et à demander l'abandon des charges retenues contre nos camarades syndicalistes grecs .

Le 1^{er} octobre, les délégations européennes se sont rendues en force devant le tribunal d'Athènes, pour soutenir nos camarades de Skaramanga. Il devait être rendu, ce jour-là, le jugement les concernant, mais la décision a finalement été reportée au 5 mai 2014, faute d'une preuve photographique ... Quoi qu'il en soit, une forte présence syndicale européenne était nécessaire pour l'occasion, il fallait y être et nous y étions !

L'organisation de ces 2 jours fût parfaite, et nous remercions chaleureusement nos amis Grecs et Belges pour leur belle fraternité, ainsi que l'ensemble des participants pour la pertinence de leurs analyses.

L'éditorial

Elise Boyer,
membre du Bureau Fédéral



Rémunération du travail/coût du capital Menons la bataille idéologique

Les profits des entreprises du CAC40 retrouvent les niveaux de 2007. Les 500 plus grosses fortunes de France ont vu leur patrimoine financier et biens professionnels augmenter de plus 25% en un an pour atteindre 330 milliards d'euros.

C'est la crise nous dit-on ? Pas pour tout le monde visiblement, c'est surtout une bonne excuse pour le patronat d'écraser un peu plus les travailleurs en les maintenant dans la peur. La peur du chômage qui frappe durement les masses, la peur de la fin du mois qui se rapproche de plus en plus du début... ; la peur d'être malade et de ne pas pouvoir se soigner, la peur du lendemain, la peur de la rue... Les agitations médiatiques autour des propos scandaleux et inadmissibles d'un ministre de la République sur les conditions de vie des Roms ne donnent-elles pas à voir la peur des salariés face à l'extrême pauvreté ? Les images de ces conditions de survie dans une extrême précarité ne sont-elles pas celles que nous craignons pour nous-mêmes face à ce capitalisme destructeur de toutes les protections sociales et solidaires ?

Il est assez paradoxal qu'au moment où les profits atteignent des niveaux inégalés, l'offensive sur le « coût du travail » s'accélère. Ils n'en n'ont jamais assez : accords compétitivité, réformes des retraites, des salaires qui sont écrasés, des attaques contre la Sécurité Sociale, transfert du financement de la Branche Famille des cotisations vers l'impôt... Le Parti dit socialiste entend réaliser ce que même la droite n'a réussi à faire jusque là, et ce que Denis Kessler, ex numéro 2 du CNPF appelait pourtant de ses vœux au lendemain de l'élection de Nicolas Sarkozy :

se débarrasser du programme du Conseil National de la Résistance et notamment les dispositions de gestion démocratique de l'économie.

La CGT dénonce le coût du capital. Très concrètement, il s'agit de décliner, très vite, dans nos cahiers revendicatifs dans chaque entreprise, chaque atelier, usine, bureau, garage : emploi, salaire, conditions de travail, protection sociale, exigeons notre part des richesses que nous créons ! Cette revendication sera au cœur, n'en doutons pas, des prochaines NAO et de nos prochaines initiatives que nous mèneront dans les prochaines semaines.

En Ile-de-France par exemple, les métallos sont d'ores et déjà appelés à se rassembler massivement, le 4 février prochain, devant le Groupement des Industries de la Métallurgie (GIM) pour exiger l'augmentation des minimas (salaire et primes d'ancienneté) et des emplois.

Rémunération du travail contre coût du capital, il s'agit bien là d'une grande bataille idéologique qu'il nous faut mener, une grande vague d'éducation populaire qu'il faut et donner tord à Warren Buffet, l'un des plus riches de la planète, qui affirmait il y a quelques années qu'il existait « bel et bien une guerre des classes mais c'est [sa] classe, la classe des riches qui fait la guerre et c'est [eux] qui gagnent ».

DONNONS VIE AUX PROJETS INDUSTRIELS PORTÉS PAR LA CGT



Les camarades de la Mecanic Vallée ont donné de la voix, le 1^{er} octobre dernier, à Brive-la-Gaillarde.

> Bruno Troulet, Conseiller fédéral à la communication

L'association patronale Mecanic Vallée (Lot, Aveyron, Corrèze, Haute Vienne) organise chaque année, ses rencontres d'affaires de l'industrie mécanique (équipementier automobile, aéronautique et machine outil). Le bilan chiffré des 14^e Rencontres de 2012 est de 750 visiteurs, 125 entreprises et 25 organismes, 150 exposants, 30 donneurs d'ordres extérieurs et plus de 900 rendez-vous. Les 15^e rencontres d'affaires organisées à Brive (Corrèze - 19) le mardi 1^{er} octobre avaient une nouvelle fois l'ambition de permettre aux industriels de faire des affaires entre eux, de trouver de nouveaux clients et aussi de créer de nouveaux partenariats favorables à un développement (du chiffre d'affaires interrégional) que les patrons qualifient de durable. Cette forme particulière de développement durable est orientée vers l'accroissement des affaires pour une meilleure génération de dividendes. Si d'aventure elle s'orientait vers la création d'emplois et le développement social, il s'agirait d'une involontaire conséquence. Les maîtres-mots sont ici rentabilité et productivité. Ces rencontres consistent donc à organiser de courts rendez-vous d'affaires entre les industriels et les donneurs d'ordres, afin de permettre de confronter leurs besoins en favorisant le tissu d'affaires régionales. Un speed dating revisité, où le seul désir du chiffre d'affaires et de la marge doit impérativement l'emporter sur le reste. Cette année, ces rencontres express des patrons se sont

déroulées à la salle des trois provinces, à Brive. Nous y étions aussi, avec d'autres objectifs et d'autres ambitions. Plus qu'un contre-sommet, pour les camarades de la Mecanic Vallée, il s'agissait une fois encore de porter leurs projets sociaux, industriels et créateurs d'emplois. Cette année, le chapiteau syndical était installé à 30 mètres de l'entrée de la salle des trois provinces. Au petit matin, les patrons passaient donc devant notre installation pour se rendre à leur speed dating si particulier. Visiblement, ils n'étaient pas dans la joie d'entendre nos revendications, de voir affiché notre projet industriel et social pour la région. Étonnamment, en début de matinée, il fut donc décidé par l'organisation patronale d'envoyer vers le parking son prévenant service de sécurité, afin de router les dirigeants pour contourner notre initiative et pour qu'ils ne soient pas déstabilisés avant leur épreuve sportive d'affaires, par le discours revendicatif et social émanant de notre chapiteau.

Au plus fort de la journée, près de 140 participants étaient réunis. Alain Hebert, animateur des syndicats CGT de la Mecanic Vallée, lors de sa présentation, a décliné dans le détail les 7 propositions CGT pour l'emploi et le développement économique et social.

1. Produire en privilégiant la coopération, la complémentarité avec les autres filières pour diversifier l'industrie.

2. Avec un plan d'embauche et de formation réaliste, créer 6900 emplois sans délai.
3. Avec le soutien des pouvoirs publics, créer des pôles d'innovation, de recherche et développement.
4. Un développement local et durable dans le respect des activités propres à chaque entreprise, avec des projets comme les deux présentés ci-après.
5. Mise en place de comités interentreprises pour imposer d'autres rapports entre les donneurs d'ordres et les sous-traitants, avec de nouveaux droits aux salariés.
6. Revalorisation des salaires, sur une base minimale de 1700€, avec une convention collective consolidée afin de rendre les métiers et les territoires régionaux plus attractifs.
7. Création d'une commission paritaire de la Mecanic VallÉE qui serait l'instance de référence du dialogue social.

Un sujet essentiel est donc aussi abordé : l'élaboration et le soutien de projets industriels portés par la CGT. Des projets qui répondent à des besoins et qui peuvent créer et maintenir l'emploi. Des projets qui nécessitent la participation de corps de métiers complémentaires, l'énergie, les transports ferroviaires avec la SNCF et la métallurgie. A Redenat, l'idée est de relancer la construction d'une Station de Transfert d'Energie par Pompage (STEP). En 1982, l'idée est abandonnée, au privilège du nucléaire. Aujourd'hui, ce projet réanimé par les camarades des syndicats locaux, présente trois bénéfices majeurs. Il est un des seuls dispositifs permettant de stocker l'énergie produite. Il permet aussi une gestion de l'eau douce grâce à son stockage maîtrisé. Et surtout, il est créateur d'emplois. Un autre projet porteur d'avenir : les ateliers SNCF de Brive sont en mesure de concevoir, de fabriquer et de maintenir les draisines d'entretien des voies de chemin de fer. Dans l'après-midi, une délégation est reçue à la sous-préfecture. Les camarades y démontrent une nouvelle fois l'utilité et la maturité de ces projets, dans l'attente des feux verts. A l'heure de ces lignes, les réponses des pouvoirs publics se font toujours attendre.

Qu'est donc cette Mecanic VallÉE ?

C'est une organisation classée Système Productif Local (SPL). Pas d'accent sur Mecanic et un É majuscule dans la VallÉE, effet stylistique marketing qui tente de servir l'ambition de faire de l'argent, rapidement et en quantité. Appellation qui relève aussi du lexique patronal sachant, à son insu, réanimer un souvenir moqueur du film Jour de Fête de Tati, où celui-ci se lance à braquet ouvert dans sa tournée «à l'américaine», épaté par le modèle de livraison du courrier en hélicoptère vu à la télé. Dans sa philosophie, ce SPL est pourtant bien loin de la bicyclette à transmission humoristique surmultipliée du cinéaste. A l'instar des Clusters en Grande-Bretagne ou des Districts Industriels en Italie, ces groupements d'entreprises sévissent dans un même secteur en vue d'améliorer la compétitivité de la filière (par une mutualisation de moyens, de compétences et un usage débridé de l'intérim et des bas salaires). En France, le référencement SPL est attribué par la Commission Nationale SPL, pilotée par la Délégation inter-ministérielle à l'Aménagement du territoire (DATAR, créée en 1963). Depuis 1998, date à laquelle la Mecanic VallÉE a reçu le label SPL, les industriels ont engagé une phase expérimentale par une approche au plus près de leurs besoins en trésorerie court terme, en formalisant la mutualisation des moyens et les pratiques antisociales. En 2000, ces industriels ont décidé de franchir une étape de structuration complémentaire en formalisant le concept de SPL en association. Comble de l'hypocrisie, il s'agit d'une association loi 1901, à but théoriquement non lucratif ! Celle-ci est aussi composée de structures locales d'appui (chambres de commerce, agences de développement...). Moins d'un an après la création de l'association, plus de 80 adhérents avaient rejoint Mecanic VallÉE, et représentaient plus de 70% de l'effectif salarié total. Depuis, le nombre des adhérents n'a cessé de progresser. En 2011, les adhérents industriels sont plus de 125. Pour ces rencontres d'affaires de Brive-la-Gaillarde en 2013, il s'agissait de 180 entreprises représentant 12 300 emplois.



LES CHANTIERS SOUS TENSION AVANT LES ELECTIONS

Aux chantiers navals de Saint-Nazaire, les élections professionnelles se dérouleront le 17 octobre prochain, dans un climat social qui s'est tendu fin septembre, la CGT affiche sa détermination.

Il y a quelques semaines, les salariés ont rejeté massivement le projet d'accord compétitivité. Ce rejet reflète la prise de conscience de toutes les catégories, de l'ouvrier à l'ingénieur en passant par une présence des ETAM. Pour le syndicat CGT, « *Cet état d'esprit a été remarquable dans le conflit et démontre bien qu'il n'y a pas de fatalité* ».

Pour autant, la Direction de STX souhaite poursuivre son offensive en voulant remettre en cause les accords d'entreprise après les élections professionnelles du 17 octobre prochain. Lors du dernier Comité d'entreprise, début octobre, le Directeur Général a exposé, une nouvelle fois, sa volonté de s'attaquer « au coût du travail ». Il envisage notamment de dénoncer l'accord ARTT de 1999 relatif à la mise en place des 35H.

Pour la CGT, les choses sont claires. Dans une conférence de Presse, le syndicat a d'ores et déjà annoncé qu'il « *refusait toute régression sociale car la vocation de la CGT repose sur l'exigence du progrès social, du développement industriel de notre Chantier. Le chantage à la survie de notre entreprise exposé par le Directeur Général ne peut être acceptable si c'est pour imposer un cadre social aux salariés aboutissant à la casse du statut social.* »

Les arguments de la direction se focalisent sur la situation de la construction navale pour faire accepter aux salariés des conditions de travail et de rémunérations aberrantes. Pour la CGT, ce discours cache une autre réalité. Les choix stratégiques de la direction pour l'entreprise sont pointés par le syndicat. Par exemple, la direction se permet de refuser des commandes de navires fluviaux, alors qu'il manque 20 millions d'heures de travail sur 3 ans. En fait, c'est parce que l'outil industriel a été réduit à 1,5 navire par an ! De même, des surfaces et des investissements dans l'éolien à l'export sont monopolisés alors que l'éolien français est déjà en panne !

Outre la politique industrielle de la direction qui est largement remise en question par les salariés, le côté social n'offre pas non plus des perspectives satisfaisantes. Outre le problème des salaires qui sont insuffisants par rapport au coût de la vie, la direction néglige les déroulements de carrière. Elle ne fait que proposer le chômage partiel de longues durée, (plus de 500 salariés sont concernés encore aujourd'hui, pour certains cela fait plus d'un an qu'ils sont en dehors de toute activités professionnelles). Et les salariés ne sont pas les seuls à trinquer, la direction a abandonné de nombreux sous traitants locaux.

« Nous sommes face à une Direction qui sabote le conte-

nu social dans la navale, qui ne montre aucune volonté d'une politique industrielle ambitieuse» dénonce la CGT. « Seule l'obsession de la concurrence sociale vers le bas est l'objectif de notre patron. On peut d'ores et déjà s'interroger quant à la construction de l'Oasis ou par exemple seulement 15% des travaux coques métalliques seraient attribué aux salariés STX sur le pré montage et bord ! » Aussi, le syndicat s'interroge « à qui va profité la construction de ce paquebot » ?

Pour la CGT, la revendication d'« un site-même statut » se pose avec urgence. En effet, pour le syndicat, il est indispensable de rompre avec cette stratégie qui condamne des milliers de salariés. L'emploi en CDI doit être la condition majeure en s'adressant en priorité aux salariés licenciés dans la sous-traitance locale. Sur l'aspect industriel, la CGT des Chantiers reste mobilisée sur le dossier des ferries pour la SNCM. D'autant que la Délégation de service public (DSP) de la desserte maritime entre la Corse et le continent a été attribuée le 6 Septembre 2013 par un vote à l'Assemblée de Corse, au groupement SNCM/CMN pour une durée de 10 ans. Cela donne donc de réelles perspectives pour renouveler la flotte de la SNCM. D'ailleurs, le président de la SNCM, a affirmé, dans les médias, que les négociations avec STX sont très avancées pour prendre commande de 4 ferries, il resterait, selon ses propos, le financement à boucler. Pour la CGT Navale qui revendique ces commandes depuis plus d'un an, ces annonces paraissent optimistes. Il est donc impératif que les différents acteurs, la SNCM, STX, et l'Etat actionnaire mettent tout en œuvre pour concrétiser cette négociation. Le syndicat exige maintenant une prise de position politique rapide pour obtenir ces commandes puisque l'intervention de l'Etat, qui est actionnaire à la SMCN et aux Chantiers de St Nazaire, est primordiale. « *Ce serait un acte fort pour contribuer à soutenir la construction navale ainsi que la filière maritime en France* » souligne la CGT qui a écrit au Ministère du Redressement Productif pour qu'il intervienne rapidement sur ce dossier.

Dans ce contexte, les élections professionnelles, qui se tiendront le 17 octobre prochain, sont d'une très haute importance car d'autres choix sont possibles. Le syndicat est fortement mobilisé pour faire voter les salariés, faire grandir le rapport de forces et imposer ainsi d'autres choix pour faire vivre l'entreprise.



PSA

Les salariés refusent l'accord compétitivité

Les salariés de PSA sont mobilisés depuis la rentrée contre les projets de la direction qui veut s'attaquer aux salaires et au temps de travail. L'accord dit « Nouveau Contrat Social » est en fait un nouveau contrat de recul social pour la CGT. Après les 10 000 suppressions d'emplois, PSA veut faire reculer l'ensemble des droits de tous les salariés du groupe afin de maintenir ses profits. Ouvriers, techniciens, ingénieurs, tous les salariés sont visés. La direction propose : le gel des salaires pendant 4 ans, l'intégration/disparition de la PEG, la suppression des 45% du samedi, la baisse de l'indemnisation-chômage et de l'ACCAC, la zone de modulation (non paiement des samedis), la suppression de la subrogation en cas de maladie, le rapt de 6 jours de RTT, l'over-time, le chômage à l'heure, la 4^{ème} semaine de congés en octobre, la mobilité forcée,... Jeudi 3 octobre, lors d'une nouvelle journée de mobilisation, 2 300 salariés du groupe étaient en grève. Ils étaient plus de 650 à débrayer à Rennes, à l'appel de la CGT, UNSA et la CFDT pour dénoncer la politique anti sociale de l'entreprise. « Les salariés ont réclamé un nouveau véhicule à Rennes La Janais sans aucune contrepartie comme veut le faire la direction en exigeant la signature par les syndicats du nouvel accord social de PSA » a précisé au journal local le délégué CGT. A Sochaux, plus de 350 salariés ont quitté leur poste de travail le matin et 380 l'après midi sans compter les 72 techniciens et ingénieurs à Belchamp. A Mulhouse, 120 salariés ont cessé le travail. A Metz, ils étaient environ 200 à débrayer à la mi-journée et plus d'une quarantaine sur le site de pièces détachées de Vesoul.

Cette journée d'actions coordonnées, pour la première fois au niveau national, est une belle réussite pour le syndicat CGT. Le syndicat envisage d'ailleurs de faire monter la pression et de « mettre tout en place pour que l'unité syndicale soit la plus forte possible afin de peser sur les choix de la direction PSA et de pérenniser les emplois et le site ». Dès à présent, « il est prévu une pétition commune avec les autres organisations syndicales ainsi qu'un éventuel débrayage le 16 octobre ».

■ PLUS LOIN QUE NOS DROITS

LE DROIT D'ALERTE

Un bel outil à disposition des délégués du personnel pour s'opposer à l'arbitraire patronal, le Droit d'alerte des délégués du personnel –Art. L.1223-2 du Code du travail voit son efficacité altérée par le comportement dilatoire des patrons.

Cette procédure de Droit d'alerte, comme son nom l'indique, ne trouve de sens qu'au travers de la rapidité de sa mise en œuvre, et d'efficacité que si les parties en présence s'y conforment loyalement, ce qui n'est jamais le cas.

Après constat par le délégué du personnel d'une atteinte au droit des personnes, il saisit immédiatement l'employeur qui doit alors procéder à une enquête sans délai, avec le délégué du personnel.

Longtemps retors et dans le déni, les employeurs se soumettent généralement aux exigences de la loi et se conforment à l'obligation d'enquête. Dès lors, rapidement, les difficultés apparaissent et le Droit d'alerte mis en œuvre capote inexorablement : les employeurs ne jouent pas le jeu.

Il faut croire que le législateur était sans illusion sur la bonne foi des employeurs. Dans le même texte, il envisageait cette posture récalcitrante et précisait dans la foulée qu'en cas de désaccord ou de refus et à défaut de solution trouvée, le délégué à la possibilité de saisir le bureau de jugement qui statuera sous la forme du référé, pour la rapidité de cette juridiction. Le juge pourra ordonner toute mesure nécessaire pour faire cesser cette atteinte.

Jusqu'ici tout va bien.

C'est à ce moment que les choses se compliquent. Les patrons jouent la montre. Si le législateur a bien pris les devants il n'avait pas imaginé le degré de mauvaise foi des employeurs pour tenter de faire obstacle à cette obligation légale.

Les patrons jouent la montre.

C'est ainsi, de façon constante, les patrons vont conduire la procédure à son terme. Appel sur la décision de référé en leur défaveur puis pourvoi devant la Cour de cassation... La procédure d'alerte à vocation urgente trouvera alors son épilogue au bout de cinq années d'une procédure laborieuse où le contentieux ne sera pas encore abordé sur le fond.

Anti-jeu.

Il conviendrait que le législateur réfléchisse à nouveau sur les modalités du dispositif d'application et de mise en œuvre du Droit d'alerte. Qu'il prenne les mesures nécessaires pour éviter les manœuvres malveillantes visant à le dévoyer. Il convient de redonner à cette procédure tout son sens, ce pourquoi elle a été pensée et mise en place : répondre dans l'immédiateté aux situations d'urgence.

Reculer pour mieux sauter.

Qu'à cela ne tienne pour la durée : à ce jour nous n'avons pas d'exemple d'affaire perdues suite à l'engagement de cette procédure.



Partenaires sociaux

PARCE QUE LE DIALOGUE
SOCIAL EST PRIMORDIAL,
NOUS NOUS ENGAGEONS
À VOS CÔTÉS.

Notre ambition : accompagner les partenaires sociaux dans la négociation, la mise en place et le suivi des accords collectifs prévoyance, santé et épargne.

Notre différence : à travers notre nom, nous plaçons l'humain au cœur de notre stratégie comme de nos actions. Nous entendons mener nos activités et accompagner nos clients en apportant notre regard différent d'acteur paritaire et mutualiste. C'est pour cette raison que notre modèle de développement conjugue l'efficacité économique et l'utilité sociale.

► **Contactez-nous :** os-contact@humanis.com

RETRAITE | PRÉVOYANCE | SANTÉ | ÉPARGNE

 **Humanis**
Protéger c'est s'engager